

Journal Sainte-Hélène-de-Bagot

NOVEMBRE 2016

À LA UNE

Rapport du maire

- Administration et finances
- Travaux publics
- Sécurité publique
- Aménagement et urbanisme
- Loisirs et culture

\cap 1	: CALENDRIER DES
04	COLLECTES 2017
	: COLLECTES 2017

- VACANCES OFFICIER MUNICIPAL
- 07-11 RAPPORT DU MAIRE
- 11-16 AVIS PUBLICS
 - **ESPACES PUBLICITAIRES** DISPONIBLES
 - UNE BÉNÉVOLE QUI SE DÉMARQUE
 - **SOCCER INTÉRIEUR**
 - GUIGNOLÉE 3 ET 4 DÉCEMBRE
- **PANIER DE NOËL**
- : MARCHÉ DE NOËL 17 ET 18 DÉCEMBRE
- FERMETURE ÉCOCENTRES



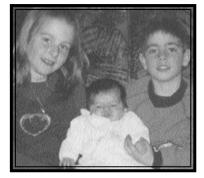
BUREAU MUNICIPAL FERMÉ

pour Noël du 26 décembre au 6 janvier inclusivement

LES ENFANTS AU TRAVAIL



Daniel et Christian Nault nourrissant leur veau



Famille Fluet : Noémie et Gabriel prennent soin de bébé Jade



L'heure de soigner les poules



Thérèse Poitras, 3 ans, avec son petit agneau, photo parue dans le Journal d'Agriculture.



Paul-Armand Rajotte, de fière allure sur son cheval qu'il a bien attelé.



Loraine Déry rapporte de l'épicerie à sa maman, une pinte de lait très fragile.



Préparation de la couche chaude chez Raoul Poitras, accompagné de Thérèse 3ans (1935)



Raphaël Brien au travail dès l'âge de 6 ans

Source : Le livre du 150ième M. Réal Godin

Recherche : Jeannine Gosselin

Administration MUNICIPALE



YVFS PFTIT 450 791-2508 Cell.: 450 779-1872

Siège d'office sur tous les comités



MICHEL BROUILLARD 450 791-2694

Conseiller #5

- Loisirs
- Service incendie, schéma de risque
- Voirie, environnement et cours d'eau
- Comité du bassin versant (Rivière Chibouet)



LISE LAFERRIÈRF 450 791-2629

Conseillère #1

- OMH (Office Municipale d'Habitation)
- CCU (Comité consultatif d'urbanisme)
- Fleurons



HÉLÈNE DUFAULT 450 791-2124

Conseillière #6

- Finances, personnel et dév. Économique
- Bibliothèque et culture
- Régie des déchets
- CCU (Comité consultatif d'urbanisme)



STÉPHAN HÉBERT 450 791-2842

Conseiller #2

- Sécurité civile
- Régie des déchets (substitut)
- Aqueduc et épuration des eaux
- Voirie, environnement et cours d'eau





VÉRONIQUE PICHÉ

450 791-2455

Directrice générale (Lundi au jeudi)

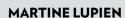
MUNICIPAL

Poste 224 • dg.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

SYLVIE VANASSE

Directrice générale adjointe (Mardi au vendredi)

Poste 225 • adj.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca



Secrétaire-réceptionniste (Lundi, mardi, jeudi et vendredi)

Poste 222 • mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca



Directeur des travaux publics

Poste 226 • travauxpublics.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

RAYMOND LESSARD

Officier municipal en bâtiment

(Mercredi 17:30 à 20:30 et samedi 13:00 à 16:00)

Poste 223 • inspecteur.ste-helene@mrcmaskoutains.gc.ca



Directeur service des incendies

incendie.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

JÉZABELLE LEGENDRE

Technicienne en loisirs (Mardi au vendredi)

Poste 231 • loisir.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca



RÉJEAN RAJOTTE 450 791-2297

Conseiller #3

- Maire suppléant
- Loisirs (Président des loisirs)
- Sécurité civile
- OMH (Office Municipale d'Habitation)
- CCU (Comité consultatif d'urbanisme)



ANDRÉ LÉVESQUE 450 791-2690

Conseiller #4

- Finances, personnel et développement économique
- Service incendie, schéma de risque
- Aqueduc et épuration des eaux

Public-Sac et Calendrier des collectes

ATTENTION! Le <u>calendrier des collectes 2017</u> se retrouvera dans votre Publi-Sac le 6 ou le 7 décembre prochain. Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site Internet au <u>www.saintehelenedebagot.com</u> sous l'onglet Services municipaux / Régie des déchets / Communiqués.

CALENDRIER 2017 PUBLI-SAC

FERMETURE DU DES FÊTES BUREAU MUNICIPAL

Veuillez prendre note que le bureau municipal sera fermé pour les vacances de Noël du 26 décembre 2016 au 6 janvier 2017 inclusivement. Nous serons de retour lundi le 9 janvier 2017.

VACANCES

VACANCES DE L'OFFICIER MUNICIPAL EN BÂTIMENT

Le bureau de l'officier municipal sera <u>OUVERT</u> samedi le 24 décembre pour l'émission de permis mais sera <u>FERMÉ du 26 décembre 2016 au 2 janvier 2017</u> inclusivement pour les vacances de Noël. Retour à l'horaire habituel mercredi le 4 janvier 2017.



M. Mario Senez10

Mme Laurette Forest17

Mme Céline Brouillard20

Mme Pauline Gaudet23

Mme Evelyne Gagné31

À la fin de l'année 2016, je profite de cette occasion pour vous remercier de votre participation :

- Au souper anniversaire tous les 3^{ième} mardi au centre communautaire.
- Au bingo tous les 2^{ième} jeudi à l'OTJ.
- Un merci tout spécial aux personnes qui ont fait de nos 3 voyages organisés en 2016 un succès.

Pour la saison des fêtes, à l'aube d'une année nouvelle, le comité FADOQ Sainte-Hélène-de-Bagot vous souhaite : Santé, Bonheur et Sérénité.

Jocelyne Jodoin, présidente de la FADOQ



BUREAU MUNICIPAL

Adresse: 379. 7e avenue

> Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0

Téléphone: 450 791-2455

Courriel: mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

Site Internet: www.saintehelenedebagot.com

Lundi au vendredi: 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

CENTRE COMMUNAUTAIRE

Adresse: 421. 4^e avenue Téléphone: 450 791-2455

BIBLIOTHÈQUE

Adresse: 384. 6^e avenue

Téléphone: 450 791-2455, poste 230

Mercredi 19 h à 21 h Samedi 9 h 30 à 11 h 30

PAROISSE SAINTE-HÉLÈNE

Adresse: 650, rue Principale Téléphone: 450 791-2480

ÉCOLE PLEIN SOLEIL

Adresse: 401, 4e avenue Téléphone: 450 773-1237

BUREAU DE POSTE DE SAINT-LIBOIRE

Téléphone: 450 793-4188

Comptoir de service postal de Sainte-Hélène-de-Bagot

655, rue Principale Adresse: Téléphone: 450 791-2666

DÉPUTÉ PROVINCIAL: ANDRÉ LAMONTAGNE

Drummondville: 819 474-7770 Acton vale: 1-800-969-3793

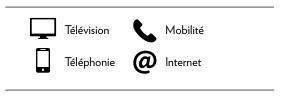
Courriel: Andre.Lamontagne.JOHN@assnat.gc.ca

DÉPUTÉE FÉDÉRALE: BRIGITTE SANSOUCY

Saint-Hyacinthe: 450 771-0505

Courriel: brigitte.sansoucy@parl.qc.ca

LIENS D'INTÉRÊT



CÂBLEVISION L

1 800 567-6353 • www.cablevision.qc.ca

SOGETEL (a)

1866 764-3835 • www.sogetel.com

TÉLÉBEC 🖵 @ 🕻 1 888 835-3232 • www.telebec.com

MASKATEL L

450 250-5050 • 1 877 627-5283 • www.maskatel.ca

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX **DE DRUMMOND (S.P.A.D.)**

1-855-472-5700 • www.spadrummond.com

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON **ET DES MASKOUTAINS**

450 774-2350 • www.regiedesdechets.qc.ca

ÉCOCENTRES

450 774-2350

www.regiedesdechets.qc.ca/ecocentres_intro.html

COMMISSION SCOLAIRE DE ST-HYACINTHE

450 773-8401 • www.cssh.gc.ca

MRC DES MASKOUTAINS

Général: 450 774-3141 • www.mrcmaskoutains.qc.ca

Service d'évaluation: 450 774-3143

Service développement économique (DEM) :

450 773-4232

Programme de rénovation: 450 774-3159

Patrimoine: 450 774-5026 Cours d'eau: 450 774-3159

Transport adapté: 450 774-8810 Transport collectif: 450 774-3173

DÉCEMBRE 2016

-	:	^	:	~	
Déchets	:	دُمُ Recyclage	: (Organique

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
						Guignolée
				1	2	3
Guignolée Dépouillement		Séance du conseil 19h30	Publi-sac /Calendrier des collectes 2017			
<u>d'arbre de Noël</u> <u>13h - 16h30</u>	5	1 6	\bigcirc 7	8	9	10
11	12	△ 13	14	15	16	17
						Bureau de l'officier municipal
18	19	3 20	21	22	23	(OUVERT) 24
В	BUREAU MUNICIPAL FERMÉ POUR NOËL DU 26 DÉCEMBRE AU 6 JANVIER INCLUSIVEMENT					
Joyeux Noël!			Bureau de l'officier			Bureau de l'officier
25	26	△ 27	municipal (FERMÉ) 28	29	30	municipal (FERMÉ) 31

RÉSERVATION DE SALLES OU D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

	LOCATAI	RE RÉSIDENT	LOCATAIRE	NON-RÉSIDENT		
	sans taxe	avec taxes	sans taxe	avec taxes		
Salle polyvalente	175,00\$	201,21\$	275,00\$	316,18\$		
Cuisine	100,00\$	114,98\$	100,00\$	114,98\$		
Gymnase-Cuisine	275,00\$	316,18\$ (20\$/h, max.2h)	375,00\$	431,16\$ (40\$/h, max.2h)		
Hall du centre	50,00\$	57,48\$	100,00\$	114,98\$		
Centre des loisirs	100,00\$	114,98\$	150,00\$	172,46\$		
Terrain de baseball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)		
Terrain de volley-ball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)		
Patinoire	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)		
Terrain de tennis	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)		
POUR INFORMATION : Jézabelle Legendre 450 791-2455, poste 231 ou à loisir.ste-helene@mrcmaskoutains.gc.ca						

TARIFICATION ANNUELLE DE LA PUBLICITÉ (10 PARUTIONS)

Publicité noir et blanc à l'intérieur du journal	Publicité couleur à l'arrière du journal		
1/4 page : 150 \$ (plus taxes) (carte d'affaires simple)	1 page : 1 500 \$ (plus taxes)		
1/4 page : 275 \$ (plus taxes) (carte d'affaires double)			
1/2 page : 500 \$ (plus taxes)			
1 page : 1 000 \$ (plus taxes)			
POUR INFORMATION : Audrey Lapierre 450 793-2908 ou à info@horizongraphique.com			



RAPPORT DU MAIRE

La municipalité | VOUS INFORME |

Collègues du conseil municipal, Concitoyens et concitoyennes,

À titre de maire de la municipalité et afin de me conformer aux exigences de l'article 955 du Code municipal, je me fais un devoir et un plaisir de vous dresser un sommaire pour l'année 2016.

ANNÉE 2016

Cette année, le conseil municipal et moi-même, nous avons travaillé sur de nombreux projets, dont la nouvelle usine des eaux usées, la relocalisation des bureaux municipaux, de la salle du conseil et de la bibliothèque, l'usine de traitement de l'eau potable, le futur chalet des loisirs et la délégation de compétence du service incendie à la Ville de Saint-Hyacinthe. Certains de ces projets ont débuté en 2015, ce sont continués en 2016 et devraient se terminer en 2017 en même temps que ceux qui ont débuté cette année. Cet ordre de projets nous fait jongler avec les ingénieurs, des architectes, des ministères afin que nous puissions arriver à la meilleure décision au bénéfice de tous et chacun. Tous ces projets ont plusieurs buts dont offrir une meilleure gestion et centralisation municipale, une meilleure accessibilité, conserver un cœur du village et un patrimoine à notre image et le but commun, offrir de meilleurs services à la population.

ADMINISTRATION ET FINANCES

• La municipalité en chiffres

Voici quelques chiffres en lien avec le surplus dégagé de l'exercice financier de 2015, l'augmentation de l'évaluation foncière et le taux de taxation au 100\$ de l'évaluation :

Année 2015 : surplus de 103 225\$ Année 2014 : surplus de 216 974\$ Évaluation foncière 2017: 284 695 400\$ Évaluation foncière 2016: 234 948 300\$

Taux de taxes 2017 : Après étude du budget, le taux de taxes sera déterminé. Vous pourrez

constater le nouveau taux de taxes lors de la séance extraordinaire du

12 décembre 2016.

Taux de taxes 2016 : 0,7123\$ du 100\$ d'évaluation Taux de taxes 2015 : 0.6940\$ du 100\$ d'évaluation

Il est à noter que suite au dépôt du rôle modernisé (2017-2018-2019), cela nous oblige à prévoir au budget une dépense de 80 000 \$ (40 000\$ pour 2016 et 40 000\$ pour 2017).

Prévision 2017

Tant que le budget de 2017 n'est pas complété et accepté, mes

prédictions ne sont pas coulées dans le béton, mais je prévois une baisse du taux de taxes foncière, suite à l'augmentation de l'évaluation foncière. De plus, avec toutes les demandes qui proviennent de la communauté, les exigences gouvernementales et de nouveaux services municipaux constamment grandissants, je prévois une augmentation du budget général.

• Rénovation sur l'immeuble du 670, rue Principale (presbytère)

Cette année, le presbytère s'est fait refaire une toiture, solidifier la cheminée et quelques joints de briques ont été refaits pour un peu plus de 36 500\$ (avant taxes).

• Agrandissement de l'immeuble située au 670, rue Principale (presbytère)

La Municipalité a acquis en 2007 le presbytère, bâtiment patrimonial, situé au cœur de notre beau village ainsi que le magnifique terrain sur lequel nous organisons de nombreuses activités extérieures chaque année. En ce sens, nous avons étudié minutieusement différents scénarios soumis par divers professionnels afin d'y relocaliser le bureau municipal incluant la salle du conseil et de redonner un second souffle à la bibliothèque municipale. Les plans finaux sont terminés et c'est le règlement d'emprunt qui s'en vient. Encore une fois, ce projet a pour but de centraliser les services, d'offrir une accessibilité tout en conservant notre beau patrimoine au cœur du village. Ce projet est évalué à 750 627,59\$ et sera en totalité en règlement d'emprunt. Pour le moment, on peut penser que le montant est élevé, mais nous aurons des services centralisés et serons gagnants à long terme.

TRAVAUX PUBLICS

• Usine de traitement des eaux usées

Nous sommes dans la finalité de la solution retenue pour le traitement de l'usine. Nous avons été retardés à cause d'une norme environnementale qui a changé. Les ingénieurs ont dû recommencer une partie de l'étude en incluant cette nouvelle norme. Sur ce, en 2017, nous allons pouvoir partir en appel d'offres définitif d'ingénierie pour les plans et devis pour la construction de la nouvelle usine.

• Usine de traitement de l'eau potable

Plusieurs modifications ont été apportées au traitement de l'eau potable et de l'immeuble pour une fonctionnalité adéquate de l'usine. Toutes ces dépenses ont déjà été ou vont être remboursées à même la TECQ 2014-2018.

Voici quelques exemples de modifications ou d'améliorations pour un montant de plus de 187 000\$ (avant taxes) :

- Membranes supplémentaires avec caissons;
- Génératrice avec système de caméra de surveillance au puits principal;
- Tour pour amener l'internet au puits principal;
- Modification de la ventilation de l'usine de traitement de l'eau potable;
- Etc.

Voirie

Des travaux de resurfaçage ont eu lieu sur le 2^e Rang et la 1^{ère} avenue ainsi que des réparations à plusieurs autres endroits. L'allée piétonnière a été asphaltée sur la rue Paul-Lussier pour la sécurité des enfants.

Ces dépenses totalisent plus ou moins 300 000\$ (avant taxes).

Pour l'amélioration du réseau routier, nous avons reçu une subvention de 20 000 \$ de notre député provincial, monsieur André Lamontagne.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

• Délégation de compétence

Pour atteindre notre force de frappe le jour en semaine, nous sommes présentement dans l'obligation de demander de l'entraide à d'autres municipalités.

Afin d'atteindre les exigences du nouveau schéma de couverture de risque, le conseil a approché plusieurs municipalités afin de se regrouper avec quelques-unes d'entre elles. Pour l'instant, seule la Ville de St-Hyacinthe a une approche favorable.

En effet, le ministère, avec les nouvelles exigences en services incendie et en formation, nous suggère fortement de faire des regroupements avec d'autres municipalités. Pour l'instant, la municipalité est en négociation avec la Ville de St-Hyacinthe pour obtenir le service incendie. En 2017, St-Simon sera desservi par St-Hyacinthe.

• Mesures d'urgence

L'élaboration de notre plan des mesures d'urgence a été faite en 2016. Le plan a été accepté par le ministère de la sécurité publique. Deux simulations papier sont prévues en 2017 pour toutes les personnes impliquées dans le plan des mesures d'urgence.

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

L'acquisition d'un terrain au bout de la rue Paul-Lussier, jumelée à un emplacement appartenant déjà à la municipalité, permettra de libérer une dizaine de terrains à vocation résidentielle, commerciale et industrielle. Avec notre équipe de conseillers et conseillères, je travaille toujours intensément auprès des instances concernées afin d'agrandir le périmètre urbain.

LOISIRS ET CULTURE

• Centre communautaire

Au centre communautaire, nous avons dû faire l'installation de caméras de surveillance afin de contrer le vandalisme lors des locations. Depuis l'installation, aucun événement fâcheux n'est arrivé. De plus, avec le taux d'occupation élevé, l'embauche d'une employée à l'entretien ménager a été nécessaire. Sur un poste de 15 heures par semaine, 12 heures sont réservées à l'entretien de jour, soir et fin de semaine au centre communautaire.

• Futur chalet des loisirs

La municipalité a dû modifier ses plans de rénovation de l'OTJ, car la subvention nous était accordée pour une construction neuve seulement. Les travaux, en vue d'arriver avec un tout nouveau chalet des loisirs pour mi-juin 2017, vont bon train. Les tests de sols ont été faits, les services (aqueduc et égout) ont été rajeunis et amenés jusqu'à la future bâtisse. L'architecte et l'ingénieur au dossier finalisent les plans et l'appel d'offres. Lors de l'ouverture des enveloppes de l'appel d'offres publique, si les prix sont tels qu'estimés au budget, notre camp de jour débutera ses activités 2017 dans un tout nouvel immeuble adapté.

ORIENTATIONS À VENIR POUR LE MANDAT QUE VOUS M'AVEZ ACCORDÉ

- Changement de zonage et développement commercial et résidentiel sur le terrain du puits P-5, rue Paul-Lussier;
- Réparation asphalte sur le territoire:
- Relocalisation des bureaux municipaux, de la salle du conseil et de la bibliothèque;
- Mise aux normes RBQ (Régie du Bâtiment du Québec) pour le presbytère;
- Finalisation de l'entente pour le début officiel de la délégation de compétence avec la Ville de St-Hyacinthe;
- Construction d'un nouveau Chalet des loisirs au même emplacement que l'OTJ;
 - (si tout va bien, sera bâti avant que le camp de jour ne débute)

• Usine d'épuration des eaux usées - programme PRIMEAU : lancement de l'appel d'offres des plans et devis finaux (ingénierie définitive) et début de la construction.

DOSSIERS À TRAITER À LA MRC POUR 2017

• Schéma d'aménagement

Suite à l'acceptation du schéma d'aménagement, les municipalités qui n'ont plus de terrains disponibles en zone blanche pourraient faire une demande à la CPTAQ pour prendre expansion. La municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot en fera la demande s'il y a acceptation du schéma. La municipalité souhaite une ouverture du ministère dans ce dossier.

• Plan d'intervention en infrastructures routières locales

Le programme d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) permettra à la MRC de bénéficier d'une aide financière pour obtenir les services d'une firme d'ingénieurs qui sera en charge du PIIRL. Le Plan d'intervention sera fait sur les 17 municipalités de la MRC des Maskoutains.

Suite à cette étude, les chemins seront catégorisés (du plus urgent au moins urgent). Le délai d'élaboration d'un tel plan se fait dans un échéancier de 12 à 18 mois à partir de l'acceptation par le ministère des Transports.

Avant d'adhérer au programme, nous, les maires, voulons plus d'informations pour prendre une décision éclairée.

Négociation supralocal

La Ville de St-Hyacinthe veut rouvrir l'entente supralocal en matière de loisir. De nouvelles négociations sont prévues pour 2017.

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION POUR 2017

Le projet de Loi 83, adopté en juin 2016, nous oblige à regrouper les offices d'habitations entre eux et l'article 58.1 de la Loi sur la Société d'Habitation du Québec nous dicte comment le faire. Nous sommes présentement en train de finaliser une entente entre 7 municipalités, soit St-Hyacinthe, St-Dominique, St-Pie, Ste-Madeleine, Sainte-Hélène-de-Bagot, Acton Vale et Upton et l'OMH.

SALAIRE DES ÉLUS

Conformément à l'article 11 de la Loi sur le Traitement des élus municipaux, voici le détail de leur rémunération pour l'année 2016 :

- Maire pour la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot :
 - rémunération annuelle 9 920,41\$
 - allocation annuelle 4 960.22\$ (1 240,05\$ par mois sur 12 mois)*
- Conseillers/ères pour la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot :
 - -rémunération annuelle 3 306,80\$
 - allocation annuelle 1 653.42\$ (413,35\$ par mois sur 12 mois)*
- Maire membre du conseil de la MRC des Maskoutains
 - rémunération annuelle 4 645,08\$ (387,09\$ par mois sur 12 mois)*
 - allocation annuelle 2 322,60\$ (193,55\$ par mois sur 12 mois)*
 - Maire président du comité Sécurité publique à la MRC des Maskoutains
 - rémunération annuelle 580,56\$
 - (48,38\$ par mois sur 12 mois)
 - allocation annuelle 290,28\$ (24,19\$ par mois sur 12 mois)
 - Conseiller/ère Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains :
 - rémunération annuelle 712,14\$
 - (64,74\$ par rencontre pour 11 rencontres)
 - allocation annuelle 356.07\$
 - (32,37\$ par rencontre pour 11 rencontres)

*En plus des assemblées régulières, d'autres rencontres (non prévues au calendrier) ont lieu mais le nombre de rencontres n'est pas comptabilisé dans le tableau. Ces rencontres sont offertes par la MRC et par la municipalité pour le maire et les conseillers/conseillères.

RAPPORT ANNUEL DES PERMIS ÉMIS | Du 1er novembre 2015 au 26 octobre 2016

- 1000 March	Type de permis	Nombre de permis	Valeur totale
Résidentiel	Nouvelle Construction	aucun	
	Rénovation, Transformation	28	324 500 \$
	Agrandissement	2	40 000 \$
Agricole	Nouveau Bâtiment	3	159 000 \$
	Rénovation, Transformation	7	781 000 \$
	Agrandissement	Aucun	
Industriel/Commercial	Nouveau Bâtiment	Aucun	
	Rénovation, Transformation	2	17 000 \$
	Agrandissement	aucun	
Public/Institutionnel	Nouveau Bâtiment	aucun	9 1
	Rénovation, Transformation	Aucun	
	Agrandissement	aucun	0
Autres	Abattage d'arbre, bâtiment accessoire (garage, remise), démolition, enseigne, piscine, lotissement, installation septique, ouvrage de captage d'eau souterraine, dérogation mineure, autres	54	300 000 \$
Total	DE	96	1 621 500 \$

CONCLUSION

À tous ceux qui sont impliqués dans le fonctionnement de la municipalité:

L'année 2016 a été une grosse année pour nous tous : des élections partielles, plusieurs projets en développement en même temps, etc. Heureusement, nous pouvons compter sur une équipe municipale disponible et compétente qui travaille très fort pour mener à bien tous ces projets. L'année 2017 s'annonce aussi une grosse année de projets et d'élections. Alors, bonne chance à toute l'équipe municipale et ne lâchez surtout pas. On compte sur vous!

Suite aux élections de février 2016, je remercie tous les candidats qui se sont présentés. Madame Lise Laferrière a été élue et est déjà active dans certains dossiers. Elle s'implique beaucoup et a une volonté de bien faire les choses.

• Administration / Travaux publics et services

Grâce au professionnalisme de nos employés et au fait qu'ils communiquent bien l'information pertinente, cela nous aide grandement à prendre connaissance des dossiers et nous éclaire fortement à prendre nos décisions. Merci pour le bon travail accompli durant toute l'année. Votre patience, votre débrouillardise, votre disponibilité sont toutes des choses que l'on apprécie. Votre volonté de bien accomplir vos tâches quotidiennes et connexes est également apprécié.

Monsieur Ghyslain Majeau est un nouvel employé aux travaux publics et est avec nous depuis le mois d'août 2016. À l'aube de la fin de sa probation de 3 mois, on remarque déjà les mêmes qualités que ses collègues de travail, soient sa débrouillardise et sa volonté de bien faire les choses. Nous avons bon espoir de pouvoir continuer à investir dans sa formation pour le futur. Bienvenue dans l'équipe et félicitations pour ton bon travail.

• Officier municipal en bâtiment

Notre officier municipal en bâtiment, monsieur Raymond Lessard, travaille avec nous depuis bientôt 1 an. Les conseillers et moi sommes fiers de son travail, car il applique avec viqueur les règlements, donne la bonne information aux citoyens et informe les conseillers.

• Entretien ménager

Merci à Nancy St-Pierre, notre employée à l'entretien ménager, pour son efficacité au travail et sa grande disponibilité (surtout après les nombreuses locations de salles la fin de semaine). Elle est très appréciée de ses collèques.

Pompiers

La présence bénévole de nos pompiers s'est encore faite remarquée cette année dans plusieurs activités pour assurer la sécurité des enfants et de la population. Leur précieux temps est apprécié de tous. Les visites de prévention incendie dans les secteurs prévus au schéma de sécurité incendie ont eu lieu cette année. Merci pour votre implication.

• Loisirs et bénévoles

Merci à toutes les personnes qui participent activement de près ou de loin à garder Sainte-Hélène en vie. Je pense entre autres au Comité des loisirs et à ses nombreux bénévoles qui n'hésitent pas, événement après événement, à donner de leur précieux temps pour faire rayonner Sainte-Hélène.

Bibliothèque

Félicitations à madame France Vachon, responsable de la bibliothèque, et à ses bénévoles pour le travail fait chaque semaine afin d'offrir un bon service à notre population.

• Bénévole de l'année 2016

Madame Cécile Petit Bérard est une bénévole précieuse qui depuis de nombreuses années s'implique dans La Guignolée, la Popote roulante et qui donne beaucoup de son temps à la FADOQ, etc. Félicitations pour votre implication et votre générosité.

Ainsi, je tiens à remercier les membres de mon conseil pour leur disponibilité et leur désir de faire avancer les projets. Les nouvelles responsabilités et exigences gouvernementales demandent beaucoup de travail et de patience.

Yves Petit, maire

CONTRATS DE PLUS DE 25 000\$ DEPUIS LE DERNIER RAPPORT DU MAIRE - FIN OCTOBRE 2016

H20 innovation inc (aqueduc/membranes)	39 091,50\$
Pavages Maska inc (voirie/rapiéçage du territoire)	81 563,41\$
Pavages Maska inc (voirie/resurfaçage 1ère Avenue et 2e Rang)	249 670,48\$

FACTURES DE PLUS DE 2 000\$ ET DONT L'ENSEMBLE DÉPASSE 25 000\$ **DEPUIS LE DERNIER RAPPORT DU MAIRE - FIN OCTOBRE 2016**

H20 innovation inc (aqueduc)	54 512,82\$
Les toitures Daniel inc (presbytère)	27 139,85\$
Pavages Maska inc (asphalte)	
Vel-Cour Asphalte Itée (asphalte)	



Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE:

Que lors de la séance ordinaire du 1er novembre 2016, le conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 484-2016 - RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'AGRANDISSEMENT ET LE RÉAMÉNAGEMENT DE L'IMMEUBLE SITUÉ **AU 670. RUE PRINCIPALE**

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal au 379. 7^{ème} avenue, de 8h30 à 16h30 du lundi au vendredi.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 2 novembre 2016

Véronique Piché, Directrice générale



vis public Procédure d'enregistrement

Municipalité Sainte-Hélène-de-Bagot		
AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par	Véronique Piché	
AVIS FUBLIC est, par la presente, donne par	Greffier ou secrétaire-trésorier	

AUX PERSONNES HABILES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE LA MUNICIPALITÉ

- Lors d'une séance du conseil tenue le 1^{er} novembre 2016, le conseil municipal de Sainte-Hélène-de-Bagot a adopté le règlement numéro 484-2016 intitulé : RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'AGRANDISSEMENT ET L'AMÉNAGEMENT DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 670, RUE PRINCIPALE (pour y mettre les bureaux municipaux, la salle du conseil et la bibliothèque municipale) ayant pour objet : un emprunt de 788 066\$.
- Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le règlement 484-2016 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Au moment d'enregistrer les mentions la concernant, la personne habile à voter doit établir son identité, à visage découvert, en présentant l'un des documents suivants :

- carte d'assurance maladie délivrée par la Régie de l'assurance maladie du Québec;
- permis de conduire ou permis probatoire délivré par la Société de l'assurance automobile du Québec;
- passeport canadien;
- certificat de statut d'Indien;
- carte d'identité des Forces canadiennes.
- Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 484-2016 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 150. Si ce nombre n'est pas atteint, ce règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
- Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité aux jours et heures suivants : lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.
- Le registre sera accessible de 9 h à 19 h le 30 novembre 2016 à l'adresse suivante : 379,7^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.
- Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19h05 le 30 novembre 2016, au bureau municipal situé au 379, 7^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.

CONDITIONS À REMPLIR POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABILE À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE LA MUNICIPALITÉ ET DE SIGNER LE REGISTRE

À la date de référence, soit le 1^{er} novembre 2016, la personne doit :

- être une personne physique domiciliée sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins 6 mois, au Québec:
- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.



OU

- être une personne physique¹ ou morale² qui, depuis au moins douze mois, est :
 - propriétaire unique d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être domiciliée sur le territoire de la municipalité;
 - occupante unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être domiciliée ni propriétaire unique d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité;
 - copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupante d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité, à la condition d'avoir été désignée au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des personnes habiles à voter de la municipalité.

Le propriétaire unique de plusieurs immeubles ou l'occupant unique de plusieurs établissements d'entreprise a le droit d'être inscrit à l'adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise ayant la plus grande valeur foncière ou locative.

Ne peut être désigné le copropriétaire qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble ou d'occupant d'un établissement d'entreprise.

Ne peut être désigné le cooccupant qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble, d'occupant d'un établissement d'entreprise ou de copropriétaire indivis d'un immeuble.

450 791 2455 Ind. Rég. Numéro de téléphone
J0H 1M0 Code postal
, le 2016 11 10 année Mois jour

Cette personne doit être majeure, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle et ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

La personne morale exerce ses droits par l'entremise d'un de ses membres, administrateurs ou employés qu'elle désigne par résolution. La personne désignée doit, à la date de référence, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne doit pas être en curatelle ni avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.



Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot

AVIS PUBLIC

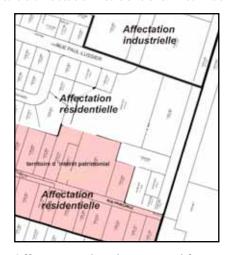
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 485-2016 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 306-2006 CONSTITUANT LE PLAN D'URBANISME ET PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 483-2016 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 307-2006

AVIS EST DONNÉ que le conseil municipal tiendra une séance publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences du projet de règlement numéro 485-2016 intitulé «Règlement amendant le règlement constituant le plan d'urbanisme concernant les affectations du sol dans le secteur situé à l'extrémité est des rues Principale et Paul-Lussier» et du projet de règlement numéro 483-2016 intitulé «Règlement amendant le règlement de zonage concernant la délimitation des zones et les usages permis dans le secteur situé à l'extrémité est des rues Principale et Paul-Lussier en vue d'assurer la concordance au plan d'urbanisme».

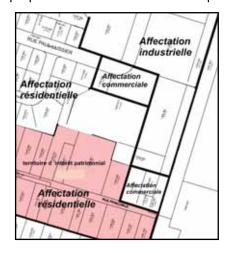
Ces projets de règlement ont été adoptés lors d'une séance du conseil municipal tenue le 1er novembre 2016.

Résumé du projet de règlement numéro 485-2016

Le projet de règlement numéro 485-2016 a pour objet de modifier les grandes affectations du sol dans le secteur localisé à l'extrémité est des rues Principale et Paul-Lussier afin que celles-ci reflètent la vocation future des terrains concernés. À cette fin, le projet de règlement prévoit des affectations commerciale et industrielle sur une partie du territoire qui était d'affectation résidentielle. Les modifications proposées sont illustrées sur le croquis ci-joint.



Affectations du sol avant modification



Affectations du sol après modification

Objet du projet de règlement numéro 483-2016

Le projet de règlement numéro 483-2016 a pour objet de réviser la délimitation des zones et les usages permis (voir tableau et croquis ci-dessous) dans le secteur localisé à l'extrémité est des rues Principale et Paul-Lussier, en vue d'assurer la concordance aux modifications projetées au plan d'urbanisme. Ce projet de règlement n'est pas assujetti à l'approbation des personnes habiles à voter.

Zones	Usages
208 et 209	Mêmes usages que le zonage actuel : • bureaux; • services de photocopie et d'internet; • entreprises en construction; • mini-entrepôt.
117	Habitations multifamiliales (espace disponible pour deux habitations)
118	Une habitation bifamiliale avec logements juxtaposés Habitations unifamiliales jumelées
403	Mêmes usages que la zone industrielle 402 contiguë : • ateliers d'entretien des véhicules; • vente de véhicules; • entreprises reliées aux activités de construction, de terrassement et d'aménagement extérieur; • établissements de commerce de gros, d'entreposage, de transport; • usages commerciaux para-agricoles; • industries des classes A et B.



Délimitation des zones avant modification



Délimitation des zones après modification

La consultation publique sur ces projets de règlement se tiendra mardi, le 6 décembre 2016 à 19 h 30 dans la salle municipale située au 379, 7^{ième} Avenue à Sainte-Hélène-de-Bagot. Dès le début de la séance ordinaire du conseil, il y aura une séance publique, on expliquera les projets de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

Les projets de règlement sont disponibles pour consultation au bureau municipal situé au 379, 7ème Avenue à Sainte-Hélène-de-Bagot, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 2e jour du mois de novembre 2016

Véronique Piché, Directrice générale

Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot



AVIS PUBLIC

ADOPTIONDUBUDGETPOURL'ANNÉE 2017 **ET DUPLANTRIENNAL D'IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES 2017-2018-2019**

Conformément à l'article 956, du Code municipal, avis est donné par la soussignée, Véronique Piché, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, que le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire, afin de procéder à l'adoption du budget pour l'année 2017 et du programme triennal d'immobilisation pour les années 2017-2018-2019.

Cette séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot se tiendra 12 décembre 2016 à 19h00 au 379, 7^{ième} Avenue.

Veuillez noter que lors de cette séance, il sera question exclusivement de l'adoption du budget et du plan triennal d'immobilisation mentionnés.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot ce 2 novembre 2016

Véronique Piché, Directrice générale et secrétaire-trésorière

Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

La soussignée donne avis public qu'à la séance régulière qui se tiendra le 6 décembre 2016, à 19H30, à la salle du Conseil située au 379, 7ème Avenue à Ste-Hélène-de-Bagot, le conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

No. 2016-04 : 655, rue Principale (Lot 1 956 730)

Nature et effets : La demande consiste à accorder une dérogation mineure pour permettre l'installation d'une aire de stationnement, donnant sur la 5^e avenue, le long d'un bâtiment commercial.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil. lors de la séance du 6 décembre 2016.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 3 novembre 2016

Véronique Piché, Directrice générale et secrétaire-trésorière



Bertrand Lapierre Directeur des travaux publics

DÉNEIGEMENT

Neige

Il est interdit de souffler ou de pousser de la neige sur les trottoirs, dans les rues ou dans les fossés. Vous devez garder la neige sur vos propriétés.

Nous demandons la collaboration des résidents afin de faciliter le déneigement.

Matières résiduelles

Nous constatons que certains résidents mettent leurs bacs sur le trottoir ou dans la rue, cela nuit considérablement au déneigement.

Les bacs d'ordure, de recyclage et de compostage doivent être mis à la limite de votre terrain à un mètre du trottoir, de la courbe de béton ou de l'asphalte, selon le cas.

Votre collaboration est appréciée!

STATIONNEMENT

Un rappel pour vous éviter des frais

Selon l'article 6 du règlement RM330 adopté le 4 décembre 2001 :

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 0h00 (minuit) et 07h00 du 1er novembre au 31 mars inclusivement et ce, sur tout le territoire de la municipalité. La présente interdiction est levée pour les dates suivantes : 24, 25 et 26 et 31 décembre, 1er et 2 janvier.

Merci de votre collaboration.



AFFICHEZ-VOUS!



Premier arrivé, premier servi!

ESPACES PUBLICITAIRES DISPONIBLES

À compter du 1er janvier 2017, des espaces seront libres sur le panneau à l'entrée de la municipalité, côté est de la rue Principale à la hauteur du commerce Shell Flying J.

La location d'un espace publicitaire vous intéresse? Le prix est de 300\$ par année. Vous devez réserver votre place auprès du bureau municipal, par téléphone au 450 791-2455, poste 222. Notez que la facture suivra vers le mois de mars 2017.





À Sainte-Hélène-de-Bagot, on reconnait ses bénévoles!

Lors de la soirée reconnaissance des bénévoles de la Montérégie, le Comité des loisirs Ste-Hélène a souligné et présenté l'implication remarquable de madame Cécile Petit, Hélènoise et bénévole bien précieuse pour la communauté.

Le saviez-vous?

On ne peut plus compter... Avant même que Madame Cécile devienne une dame, elle était impliquée aux loisirs et aux activités de la communauté. Fête Nationale, Méchoui, Carnaval, cours de danse, soirée de danse, bingo et j'en passe plus que vous l'imaginez! Âgée de 74 ans, elle a l'énergie de ses 20 ans. Encore très active au sein de l'organisme la FADOQ, elle se permet même de démarrer une popote roulante avec ses complices et en faire la distribution. Ce n'est pas celle qui prend le micro pour animer les réunions et surtout pas les foules, non! Mme Cécile est la petite abeille travaillante, indispensable sur qui on peut compter. Le Comité des loisirs Ste-Hélène applaudit tout son dévouement!

Le Bal de l'horreur 2016

Le samedi 29 octobre, au centre communautaire de Sainte-Hélène-de-Bagot, régnait une ambiance tout à fait digne d'un bal de l'horreur. Décor thématique, musique enivrante, costumes originaux et surprenants et prix de présence à couper le souffle. Tel était le premier bal de l'horreur qui soulignait la fête de l'Halloween. Merci à l'implication plus que généreuse de LUSSIER CHEVROLET BUICK GMC qui a offert un voyage à Las Vegas. Ce prix a été gagné par madame Nancy Joubert. L'entreprise hélénoise Laforce Mécanique a également commandité l'évènement en offrant un prix de présence. Monsieur Denis Bélanger de Graphiste et + a aussi contribué en concevant les décors pour cette fête qui lui tenait particulièrement à cœur. Un profit non attendu de 1600\$ a agréablement surpris le Comité des loisirs et ses bénévoles.

Bravo à toute l'équipe et à l'année prochaine!







La saison de tennis étant terminée, vous devez rapporter votre clé de tennis. Si votre clé est retournée avant le vendredi 2 décembre 2016, votre dépôt de 10\$ vous sera remis. Le bureau municipal est ouvert de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.



EN MOUVEMEN

YOGA

DURÉE	LIEU	HORAIRE	CLIENTÈLE	MATÉRIEL	DESCRIPTION	COÛT
15 semaines (12 janvier 2017 au 20 avril 2017)	Salle commu- nautaire	Jeudi 18h45-19h45	Tous	Souliers, vêtements de sport	Entraînement musculaire, souplesse et posture adapté à ce groupe d'âge et supervisé.	125.00 \$

Le Yoga est une pratique qui offre plusieurs avantages. Dans ce cours vous aurez l'opportunité de définir vos muscles tout en travaillant votre stabilité, votre souplesse et votre posture. Les cours de Yoga offerts sont sans impact pour les articulations et sont composés de séquences fluides et créatives mettant l'accent sur les postures de base qui développeront votre équilibre, votre flexibilité, votre force ainsi que votre endurance musculaire. Important: apportez un tapis de yoga.

JE GARDE LA FORME

DURÉE	LIEU	HORAIRE	CLIENTÈLE	MATÉRIEL	DESCRIPTION	COÛT
15 semaines (11 janvier 2017 au 19 avril 2017)	À déterminer	Mercredi 8h30-9h20	50 ans et +	Souliers, vêtements de sport et tapis	Entraînement cardiovasculaire et musculaire adapté à ce groupe d'âge et supervisé	125.00 \$

Un cours de groupe en atelier, 45 secondes à 1 minute par station qui vous permet de développer et/ou de garder vos capacités physiques. De nombreuses composantes de la condition physique directement liées à la qualité de vie des aînées peuvent être maintenus ou amélioré grâce à l'activité physique; la force, la capacité cardiovasculaire, l'équilibre, la coordination, etc.

Ce cours est donné par une kinésioloque. Il est adapté selon les besoins des participants et vous permet d'améliorer vos capacités cardiovasculaires et votre tonus musculaires.

YOGA ET JE GARDE LA FORME: INSCRIPTION ET INFORMATION:

Anabel Ménard au 450 261-6104 ou par courriel : anabelmenard@hotmail.com

SOCCER 2017 CAMP D'ENTRAINEMENT INTÉRIFUR

INSCRIPTION

Le mercredi 7 décembre de 18 h à 20 h

Centre communautaire (421, 4^e Avenue)

Coût: 35 \$ / 10 cours / chandail inclus

Information: Jézabelle Legendre

au 450 791-2455 (231)

loisir.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

À compter de février 2017

La saison 2016 a été très inspirante pour nos joueurs et joueuses de soccer. Les entraineurs ont été très actifs et ils ont fait un excellent travail. Afin de bien préparer nos jeunes pour la saison 2017, le Comité des loisirs propose un camp d'entrainement intérieur.

Ce camp sera composé essentiellement de pratiques techniques et de matchs. Nous souhaitons former des équipes féminines et masculines. L'horaire est à déterminer en fonction des inscriptions. Tous les enfants âgés entre 5 ans et 12 ans avec ou sans expérience demeurant à Sainte-Hélène-de-Bagot sont les bienvenus.

Les loisirs EN MOUVEMENT

La Guignolée

ATTENTION! ATTENTION!

Les bénévoles de la Guignolée passeront ramasser vos denrées le SAMEDI 3 DÉCEMBRE ET LE DIMANCHE 4 DÉCEMBRE. Préparez vos denrées pour aider les gens de votre communauté. Ce sont nos jeunes qui iront vous visiter. Accueillez-les avec grande générosité!!





Pour ceux et celles qui voudraient faire la demande d'un panier de Noël, communiquez avec le secrétariat de la paroisse au 450 791-2480 ou présentez-vous à la sacristie les vendredis matin entre 9h et 12h.

Merci à tous les bénévoles de votre engagement et de votre fidélité!





Dans une ambiance festive, venez compléter vos emplettes de Noël tout en encourageant des artistes et artisans d'ici. Des créateurs d'exception, innovateurs et talentueux.

Évènement au profit de Créados ... organisme spécialisé en projets jeunesse ayant une démarche écologique.

Prix de présence À Atelier de Noël pour les jeunes ... \$10 À Repas sur place

> Marché de Noël (lère édition) Centre Communautaire 421, 4e Avenue Sainte-Hélène-de-Bagot



Pour informations et inscription à l'Atelier de Noël: Nathalie Nadeau / 450.794.2834 Corinne Brichet / colicou.co@gmail.com



MRC DES MASKOUTAINS - LE NOUVEAU **RÉGIONAL EST EN LIGNE!**

Saint-Hyacinthe, le 31 octobre 2016 – La MRC des Maskoutains annonce la parution du nouveau numéro du Régional, son bulletin d'information destiné aux citoyens et aux entrepreneurs de la grande région de Saint-Hyacinthe. En vedette dans cette édition automnale, les Prix du patrimoine, la Bourse agricole et le projet Agro Carbone.

Le Régional offre à ses lecteurs une vue d'ensemble des réalisations et activités de la MRC qui ont un impact sur la qualité de vie des citoyens et citoyennes du territoire.

Dans ce numéro, deux pages sont consacrées au développement économique. Il y est notamment question du Fonds microcrédit, mis en place récemment par le service de Développement économique de la MRC (DEM) et des Visages de l'innovation.

« L'excellence et le désir de mettre en valeur les citoyens, entrepreneurs et organisations de notre territoire sont au cœur de ce numéro du Régional. Nous incitons les citoyens et les organisations à nous soumettre leurs bons coups pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine, de même que nous encourageons les jeunes de la relève du secteur agricole à déposer leur candidature pour l'obtention d'une bourse de 10 000 \$ », écrit Mme Francine Morin, préfet de la MRC.

Le Régional est en ligne sur le site de la MRC et 1 000 copies papier ont été distribuées dans les bureaux municipaux et différents lieux publics du territoire, à l'intention des citoyens qui pourront s'y procurer leur exemplaire gratuitement. Des copies sont aussi disponibles à la MRC, située au 805 avenue du Palais, aux heures d'ouverture du bureau.

Procurez-vous votre Régional, pour tout savoir sur la MRC des Maskoutains!

PRATIQUES





DIMANCHE 27 NOVEMBRE FERMETURE HIVERNALE DES ÉCOCENTRES

Saint-Hyacinthe, le vendredi 4 novembre 2016 – La Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains désire rappeler à toute la population de ses municipalités membres que les écocentres de Saint-Hyacinthe et d'Acton Vale FERMERONT LEUR PORTE POUR L'HIVER À COMPTER DU DIMANCHE 27 NOVEMBRE À 16H30 à moins que les conditions climatiques ne forcent une fermeture plus hâtive.

L'écocentre de Saint-Hyacinthe est situé au 1880, rue Brouillette et est ouvert les vendredis, samedis et dimanches. Celui d'Acton Vale est situé au 68, rue Noël-Lecomte et il est ouvert les samedis et dimanches. Les heures d'ouverture sont de 8h30 À 16h30.

Pour plus de renseignements, vous pouvez téléphoner au : 450 774-2350.

UN FEU C'EST AGRÉABLE... **DANS LE FOYER!**

Saint-Hyacinthe, le 1^{er} novembre 2016 – Déjà le retour des temps froids... pas de problème, on va faire une attisée dans le foyer ou le poêle à bois pour rendre l'intérieur de notre résidence plus agréable. Malheureusement, au cours des dernières années, l'une des principales causes d'incendie résidentiel sur notre territoire a été le dépôt de cendres chaudes dans des bacs à ordures ainsi que dans les camions de collecte. C'est pour cette raison qu'il est interdit, depuis quelques années, de jeter les cendres dans les poubelles ou les bacs bruns.

La Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tient à rappeler à toute la population l'importance d'une bonne gestion des cendres afin de réduire les risques d'incendies. Pour éviter des drames, il est recommandé de déposer les cendres dans un contenant métallique, à l'épreuve du feu et à fond surélevé, muni d'un couvercle. Ce contenant doit être laissé à l'extérieur à plus d'un mètre de toute matière combustible (maison, cabanon, abri temporaire, haie, clôture...).

De plus, une pelletée de neige devrait y être déposée à chaque fois que vous y déposez des cendres chaudes, lorsque cela est possible. La neige fondra sous l'effet de la chaleur et contribuera à l'extinction des tisons. Finalement, il est suggéré de brasser les cendres à quelques reprises pour favoriser leur refroidissement. En effet, le dégagement d'une petite chaleur, si faible soit-elle, est un signe que les cendres peuvent encore causer un incendie.

Avant de disposer des cendres de foyer, il vaut mieux prendre tout le temps nécessaire pour s'assurer qu'elles ne représentent plus aucun danger. Lorsque les cendres sont entièrement refroidies, on peut les disperser sur les terrains gazonnés, dans les plates-bandes et le long des haies ou simplement sur une partie du terrain où il y a moins de circulation. Elles servent ainsi d'engrais et rechargent le sol en minéraux. Lorsque les cendres sont disposées sur le terrain, il est toujours recommandé de les recouvrir de neige.

Une gestion sécuritaire des cendres permettra de réduire les risques de voir s'envoler en fumée les biens et les souvenirs que l'on peut prendre une vie à acquérir. Pourquoi prendre le risque de tout perdre...



La Sûreté du Luébec 🍇 vous informe 🦫

PRATIQUES

PRÉSENTATION DES POLICIÈRES **EN MILIEU SCOLAIRE**

Les agentes Kim Barré et Marie France Gadbois sont policières en milieu scolaire depuis environ 7 ans. Elles oeuvrent au sein de tous les établissements d'enseignement de la MRC des Maskoutains (11 de niveau secondaire, 32 de niveau primaire, le Cégep de Saint-Hyacinthe, l'ITA, et la Faculté de Médecine vétérinaire). Elles agissent également auprès du Centre Jeunesse de Saint-Hyacinthe.

Leur travail couvre quatre volets, soit la prévention de la criminalité, les enquêtes, le volet éducatif/informatif et les urgences.

Pour la prévention, les policières présentent, en début d'année scolaire, un atelier sur la prévention des crimes commis par le biais d'internet à tous les étudiants de la première année du secondaire de la MRC. Cet atelier est donné en collaboration avec l'OJA Justice Alternative. Les thèmes abordés sont l'intimidation sur internet, le partage d'images intimes ainsi que ses risques et la cyberprédation. Les adolescents sont amenés à réfléchir aux conséquences de leurs gestes sur internet, sur ce qu'ils peuvent faire s'ils sont victimes, témoins ou suspects de tels gestes. À la fin de l'année scolaire, ce sont les étudiants de cinquième secondaire qui reçoivent la visite des policières. Elles présentent l'atelier « Fêter sans perdre la tête » en collaboration avec l'organisme Satellite (Organisme de prévention des toxicomanies) et l'OJA Justice Alternative. C'est un atelier interactif qui se scinde en cinq parties, soitune simulation de party, une expérimentation des lunettes Fatal Vision, la présentation de la Loi en ce qui concerne la conduite avec les capacités affaiblies par l'alcool et/ou la droque (par les policières), une réflexion sur les conséquences sociales,



familiales et de santé qui peuvent être vécues à la suite d'une collision (par l'OJA) et finalement, de l'information sur les symptômes, l'élimination de l'alcool dans le sang et les risques de la consommation de drogues et d'alcool de manière abusive.

En ce qui a trait au volet enquête, les policières agissent surtout dans les écoles secondaires auprès des 12-17ans. Elles appliquent le Code criminel (intimidation, menaces, voies de faits, possession de droque, pornographie juvénile, etc.), ainsi que la règlementation en vertu du Code de la sécurité routière et de la règlementation municipale. Elles rencontrent les plaignants et les témoins, mais également procèdent à l'arrestation des jeunes suspects. Elles ont des contacts réguliers avec la direction et les intervenants des diverses écoles et leur travail se fait en collaboration et en partenariat avec le milieu scolaire.

Pour le volet urgence, les policières sont en contact avec toutes les écoles de la MRC pour établir les plans d'urgence en cas de menaces graves et/ou imminentes envers leurs établissements. La direction peut également avoir un contact direct avec ces deux policières en tout temps afin d'obtenir des conseils ou une assistance immédiate. Bref. elles travaillent en collaboration avec vos enfants et leur milieu scolaire pour le bien-être de tous.









L'INFO MADA DE LA MRC DES MASKOUTAINS

Édition 1, volume 3

« Document disponible en entier sur notre site internet au www.saintehelenedebagot.com sous l'onglet SERVICES MUNICIPAUX/ MRC LES MASKOUTAINS/COMMUNIQUÉS/ Info MADA No3 - oct 2016 ».

Infos PRATIQUES

Une espèce menacée découverte grâce à Opération PAJE

Une espèce menacée du Québec, la salamandre sombre du nord, a été découverte à la suite d'un inventaire mené par des élèves dans le cadre d'Opération PAJE. À la demande de Michel Brouillard, président du Comité de Revitalisation de la Rivière Chibouet, un inventaire des reptiles et amphibiens a été effectué sur un tronçon de la rivière, non loin du lieu où le pipeline Saint-Laurent a été enfoui.

Historiquement, le bassin versant de la Rivière Chibouet était reconnu pour abriter une grande biodiversité et des espèces rares ou menacées. M. Brouillard s'expliquait mal les résultats obtenus lors des inventaires menés dans le cadre du passage du pipeline, et ce, même dans les secteurs bien conservés et protégés de la rivière. Il voulait avoir un autre avis sur l'état réel des choses. Pour ce faire, il a fait appel à Opération PAJE (Partenariat Action Jeunesse en Environnement). PAJE, ce sont des jeunes, du milieu scolaire, qui offre des services en environnement au sein d'une entreprise créée à des fins d'apprentissage.

À la suite de cette demande, des élèves de première secondaire de la Polyvalente Hyacinthe-Delorme, volet environnement, se sont rendus sur les lieux pour réaliser un inventaire rigoureux des reptiles et amphibiens. Ils avaient été formés sur la facon de faire des inventaires dans leurs cours de science. L'utilisa-



tion d'une clef d'identification leur a également été enseignée. Dans le but d'effectuer un inventaire rigoureux, une première sortie pratique a été effectuée à l'automne. Lors de cette première sortie, les élèves ont inventorié, à leur grand bonheur, la salamandre sombre du nord, une espèce menacée au

L'inventaire officiel s'est fait au printemps 2016, après un rappel des techniques et des correctifs de la pratique de l'automne. Encore une fois, la salamandre sombre du nord était au rendez-vous. L'excellent travail effectué par ces jeunes a permis d'apporter une meilleure connaissance du secteur et de sa biodiversité.

Il va sans dire que Michel Brouillard était très satisfait des résultats obtenus lors de cet inventaire. Pour ce qui est des jeunes, ils se rappelleront longtemps la satisfaction vécue à la suite de cette découverte et l'apport de leur travail sur les connaissances environnementales dans notre région.









La salamandre sombre du nord, une espèce menacée du Québec



L'excellent travail effectué par les jeunes a permis une meilleure connaissance du secteur.





PROCÈS-VERBAL - 1^{ER} NOV. 2016

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, le 1er novembre 2016 à 19h30, à l'endroit habituel des séances du conseil, au 379, 7^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.

SONT PRÉSENTS: madame Lise Laferrière, conseillère #1 monsieur Stéphan Hébert, conseiller #2 monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3 monsieur Michel Brouillard, conseiller #5 madame Hélène Dufault, conseillère #6 EST ABSENT : monsieur André Lévesque, conseiller #4

Formant le guorum, sous la présidence de monsieur le maire Yves Petit. (Code municipal du Québec, article 147)

La directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19h30.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro 257-11-2016

Sur proposition de Lise Laferrière, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour et de laisser le point divers ouvert et d'y ajouter et/ou modifier :

EN Y AJOUTANT:

- 5.13 Modification de tracé Club 3 & 4 roues du comté Johnson droit de passage 2016-2017
- 5.14 Formation secouriste en milieu de travail
- 5.15 Contrat d'architecte agrandissement/réaménagement de l'immeuble situé au 670, rue Principale
- 5.16 Contrat ingénierie en structure agrandissement/ réaménagement de l'immeuble situé au 670, rue Principale
- 5.17 Contrat ingénierie mécanique et ventilation agrandissement/réaménagement de l'immeuble situé au 670, rue Principale
- 6.6 Annulation de résolutions
- Lavage des membranes usine de filtration d'eau potable
- 6.8 Achat voirie moteur de toile
- Règlement numéro 483-2016
- Adoption projet de règlement numéro 483-2016 règlement amendant le règlement de zonage concernant la délimitation des zones et les usages permis dans le secteur situé à l'extrémité est des rues Principale et Paul-Lussier en vue d'assurer la concordance au plan d'urbanisme
- 9.4 Avis de motion règlement numéro 485-2016 modifiant le règlement constituant le plan d'urbanisme
- 9.5 Règlement numéro 485-2016
- Adoption projet de règlement numéro 485-2016 règlement

amendant le règlement constituant le plan d'urbanisme concernant les affectations du sol dans le secteur situé à l'extrémité est des rues Principale et Paul-Lussier

EN Y MODIFIANT:

Dérogation mineure

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Résolution numéro 258-11-2016

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procèsverbal du 4 octobre 2016;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Stéphan Hébert, il est résolu, à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2016 en remplaçant la résolution 237-10-2016 par le libellé suivant :

CROIX-ROUGE - CONTRAT 2017-2018-2019

Résolution numéro 237-10-2016

Considérant le plan de sécurité civile de la municipalité;

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Stéphan Hébert, il est résolu, à l'unanimité, de renouveler le contrat avec la Croix-Rouge pour les années 2017-2018-2019 (1er janvier au 31 décembre) au coût total de 277,12\$ (0,16\$ par personne) par année.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

COMPTES À PAYER

Résolution numéro 259-11-2016

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, de permettre le paiement des comptes selon les listes qui ont été remises aux conseillers, datées du 25 octobre et du 1er novembre 2016 :

- Comptes pour approbation: 149 731,30\$ - Salaires : 35 135,64\$ - Comptes à payer : 118 834,91\$

et de prendre acte du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je, soussignée, Véronique Piché, directrice générale et secrétairetrésorière de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans les listes des factures à payer en date du 25 octobre et du 1er novembre 2016, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, lesdites listes des factures à payer.

Véronique Piché, Directrice générale et secrétaire-trésorière

5.2 DIVER(S) RAPPORT(S) DE MONSIEUR LE MAIRE

- MRC négociation du Supralocal, réouverture de l'entente;
- MRC Plan d'Intervention en Infrastructure Routière Local (PIIRL);

PROCÈS-VERBAL

1^{ER} NOVEMBRE 2016



- MAMOT ralentissement schéma (risque de glissement de terrain);
- Carrière Saint-Dominique et carrière Saint-Hilaire remise.

5.3 ENTÉRINER - INGÉNIEUR EN STRUCTURE POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 670. RUE **PRINCIPALE**

Résolution numéro 260-11-2016

Considérant des futurs travaux et une mise aux normes du l'immeuble situé au 670, rue Principale;

Considérant la structure et l'âge de l'immeuble situé au 670, rue Principale;

Sur proposition de Lise Laferrière, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, d'entériner la demande d'expertise de la structure du bâtiment en question par un ingénieur en structure de la compagnie Groupe CDF au coût de 2 340,00\$ avant taxes.

5.4 SÛRETÉ DU QUÉBEC - PRIORITÉS D'ACTIONS 2017-2018

Résolution numéro 261-11-2016

Considérant la correspondance du 11 octobre 2016 en lien avec le titre de la résolution;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, que les priorités d'actions 2017-2018 pour la municipalité soient :

Priorité #1: Opération radar ciblée (toutes les entrées de la municipalité, dont le Rang Ste-Hélène et le 2e Rang;

Patrouille et présence active dans les lieux publics

Priorité #2: définis:

Transmettre des chroniques de prévention dans le Priorité #3: bulletin Municipal (droques et nouvelles droques

auprès des 12-18 ans).

COMITÉ DE REVITALISATION DE LA RIVIÈRE CHIBOUET - DEMANDE D'APPUI FINANCIER **POUR LES ACTIVITÉS 2017**

Résolution numéro 262-11-2016

Considérant la correspondance du 5 octobre 2016 en lien avec le titre de la résolution;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Stéphan Hébert, il est résolu, à l'unanimité, de verser la somme de 250,00\$ pour supporter les activités 2017 du comité.

5.6 RÉSEAU BIBLIO MONTÉRÉGIE -RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR L'EXPLOITATION D'UN SYSTÈME INFORMATIQUE MODULÉ POUR LA **BIBLIOTHÈQUE AFFILIÉE SIMB**®

Résolution numéro 263-11-2016

Considérant que la Municipalité est affiliée à Réseau Biblio Montérégie pour son service de bibliothèque municipale;

Considérant que cette affiliation comprend une partie informatique

« convention pour l'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée simb@ »;

Considérant que la Municipalité veut renouveler le contrat, mais seulement pour une année;

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Stéphan Hébert, il est résolu, à l'unanimité, de renouveler l'entente seulement pour un an en lien avec la convention pour l'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée Simb@ avec Réseau Biblio de la Montérégie au coût de 2 188,00\$ et d'abroger la résolution 217-09-2016.

5.7 RÉSEAU BIBLIO MONTÉRÉGIE -RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

Résolution numéro 264-11-2016

Considérant la convention entre la Municipalité et le Réseau BIBLIO (CRSBP Montérégie) signée le 2e jour d'août 1995;

Considérant que cette convention, à l'expiration de son terme initial, se renouvelle par la suite d'année en année, du premier jour de janvier d'une année au trente et unième jour de décembre de l'année en cours aux mêmes termes et conditions sauf quant à la contribution annuelle, à moins que l'une des parties ne donne à l'autre avant le 30 septembre de tout terme en cours;

Considérant que la Municipalité, suite à une évaluation des projets en cours, tient à réviser sa décision concernant sa désaffiliation avec le Réseau BIBLIO de la Montérégie prise le 6 septembre 2016;

Considérant que le Réseau BIBLIO de la Montérégie accepte cette nouvelle décision de la Municipalité, bien que la date du 30 septembre 2016 soit dépassée;

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Stéphan Hébert, il est résolu, à l'unanimité, de renouveler la convention automatiquement avec le Réseau Biblio de la Montérégie, tel que le stipule l'article 5.2 de la convention signée par les parties le 2e jour de septembre 1995 et d'abroger la résolution 218-09-2016.

5.8 BUREAU MUNICIPAL FERMÉ - PÉRIODE DES FÊTES 2016-2017

Résolution numéro 265-11-2016

Sur proposition de Lise Laferrière, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, de fermer le bureau municipal du 26 décembre 2016 au 6 janvier 2017 inclusivement.

5.9 DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE

La directrice générale dépose l'état des dépenses/budget 2016 en date du 24 octobre 2016 (article 955 du Code Municipal du Québec) en prévision de la rencontre budgétaire pour l'année à venir.

5.10 RAPPORT DU MAIRE ET DISTRIBUTION

Résolution numéro 266-11-2016

Considérant que le maire, Yves Petit, fait son rapport annuel conformément à la Loi (article 955 du Code Municipal du Québec);

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Stéphan Hébert, il est résolu, à l'unanimité, que le rapport du maire soit publié dans le journal Le Bagotier et sur le site internet de la municipalité.



5.11 ADOPTION - RÈGLEMENT 484-2016. RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'AGRANDISSEMENT ET LE RÉAMÉNAGEMENT DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 670, RUE PRINCIPALE

Résolution numéro 267-11-2016

Règlement 484-2016 décrétant une dépense de 788 066\$ et un emprunt de 788 066\$ pour l'agrandissement de l'immeuble situé au 670, rue Principale dans le but d'y aménager le bureau municipal, la salle du conseil municipal et la bibliothèque municipale.

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité:

ARTICLE 1.

Le conseil est autorisé à construire un agrandissement à l'immeuble situé au 670, rue Principale selon les plans et devis préparés par la firme Justin Viens architecture, portant le nom : 534-Hotel de ville-Municipalité Sainte-Hélène - Presbytère, en date du 28 octobre 2016, incluant les frais, les imprévus, tel qu'il appert et excluant les taxes de l'estimation détaillée, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

Annexe A: estimation totale des coûts du projet

ARTICLE 2.

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 788 066\$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 788 066\$ sur une période de 25 ans.

ARTICLE 4.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en viqueur chaque année.

ARTICLE 5.

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6.

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7.

Le présent règlement entre en viqueur conformément à la loi.

Voir le texte complet du règlement sur notre site internet au www.saintehelenedebagot.com.

5.12 LETTRE D'APPUI - COMITÉ DE REVITALISATION **DE LA RIVIÈRE CHIBOUET**

Résolution numéro 268-11-2016

Considérant la correspondance du 27 octobre 2016 du Comité de revitalisation de la rivière Chibouet en lien avec leur demande d'appui;

Considérant la mise en œuvre du projet du Comité de revitalisation de la rivière Chibouet en lien avec le Programme interactions communautaires du Plan d'action Saint-Laurent d'Environnement Canada:

Considérant l'urgence d'agir pour l'amélioration de la qualité de l'eau et de la biodiversité de ce bassin versant et les effets positifs qu'auront ces actions sur le Fleuve Saint-Laurent;

Considérant que cette demande du Comité de revitalisation de la rivière Chibouet est en lien avec une demande d'aide financière afin que ce projet engendre la concrétisation d'actions bénéfiques sur le terrain:

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'appuyer le Comité de revitalisation de la rivière Chibouet dans son dépôt d'un projet au Programme interactions communautaires (PIC) du Plan d'action Saint-Laurent d'Environnement Canada.

5.13 MODIFICATION DE TRACÉ - CLUB 3 & 4 ROUES **DU COMTÉ JOHNSON - DROIT DE PASSAGE** 2016-2017

Résolution numéro 269-11-2016

Considérant la demande du 31 octobre 2016 du Club 3 & 4 roues comté Johnson de modifier le tracé déjà soumis;

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser la modification du tracé pour le Club 3 & 4 roues comté Johnson et de leur permettre de circuler sur le territoire de la municipalité.

Prendre note que cette résolution accompagne la résolution 241-10-2016.

5.14 FORMATION - SECOURISTE EN MILIEU DE **TRAVAIL**

Résolution numéro 270-11-2016

Considérant les normes de la Commission des Normes, de l'Équité, de la Santé et de la Sécurité du Travail (CNESST);



Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Stéphan Hébert, il est résolu, à l'unanimité, de former Ghislain Majeau (journalier aux travaux publics) en lien avec la formation de secouriste en milieu de travail au coût de 104,00\$ avant taxes chez Gestion ParaMédical Inc.

5.15 CONTRAT DE SERVICE D'ARCHITECTURE – AGRANDISSEMENT/RÉAMÉNAGEMENT DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 670, RUE PRINCIPALE

Résolution numéro 271-11-2016

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer un contrat de 21 625,00\$ avant taxes à la firme d'architecte Justin Viens en lien avec l'étude, la conception, la préparation des plans et devis et de la surveillance de la construction pour l'agrandissement/aménagement de l'immeuble situé au 670, rue Principale.

Prendre note que si la construction ne se réalise pas, les points 4.4 à 4.6 ou tout autre point en lien avec la construction de ladite soumission ne seront pas payés par la municipalité.

Cette dépense sera affectée au surplus accumulé.

5.16 CONTRAT DE SERVICE D'INGÉNIERIE EN STRUCTURE - AGRANDISSEMENT/ RÉAMÉNAGEMENT DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 670, RUE PRINCIPALE

Résolution numéro 272-11-2016

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer un contrat de 13 730,00\$ avant taxes au Groupe CDF inc. pour l'ingénierie en structure en lien avec l'étude, la conception, la préparation des plans et devis et de la surveillance de la construction pour l'agrandissement/aménagement de l'immeuble situé au 670, rue Principale.

Prendre note que si la construction ne se réalise pas, le point en lien avec les deux visites de chantier ou tout autre point en lien avec la construction de ladite soumission ne seront pas payées par la municipalité.

Cette dépense sera affectée au surplus accumulé.

5.17 CONTRAT DE SERVICE D'INGÉNIERIE EN MÉCANIQUE ET VENTILATION – AGRANDISSEMENT/RÉAMÉNAGEMENT DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 670, RUE PRINCIPALE

Résolution numéro 273-11-2016

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer un contrat de 21 580,00\$ avant taxes au Groupe CME experts conseils pour l'ingénierie en mécanique et ventilation en lien avec l'étude, la conception, la préparation des plans et devis et de la surveillance de la construction pour l'agrandissement/aménagement de l'immeuble situé au 670, rue Principale.

Prendre note que si la construction ne se réalise pas, le point en lien avec la surveillance partielle ou tout autre point en lien avec la construction de ladite soumission ne seront pas payés par la municipalité.

Cette dépense sera affectée au surplus accumulé.

6. TRAVAUX PUBLICS

6.1 MODIFICATION DE CLÔTURE DES BASSINS SITUÉS AU 708. RUE PRINCIPALE

Résolution numéro 274-11-2016

Sur proposition de Lise Laferrière, appuyée par Stéphan Hébert, il est résolu, à l'unanimité, de faire modifier la clôture des bassins situés au 708, rue Principale pour dégager la porte de sortie de secours de l'immeuble situé au 379, 7e Avenue au coût de 1 078,17\$ avant taxes à la compagnie InterClôtures.

6.2 ENTÉRINER ACHAT AQUEDUC - VANNES DE CONTRE PRESSION

Résolution numéro 275-11-2016

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'entériner l'achat de vannes de contre pression pour l'usine de filtration de l'eau potable au coût de 1 362,00\$ avant taxes à la compagnie ChemAction.

6.3 FORMATION - ESPACES CLOS

Résolution numéro 276-11-2016

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, de former Ghislain Majeau (journalier aux travaux publics) en lien avec les espaces clos au coût de 153,00\$ avant taxes chez APSAM.

6.4 ENTÉRINER ACHAT - PNEUS D'HIVER

Résolution numéro 277-11-2016

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Lise Laferrière, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser l'achat de pneus d'hiver sur le véhicule « cube » au coût de 872,00\$ avant taxes à la compagnie Pneus Langelier inc.

6.5 ADHÉSION 2016 - RÉSEAU ENVIRONNEMENT

Résolution numéro 278-11-2016

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de renouveler l'adhésion 2016 à Réseau

Environnement au coût de 270,00\$ avant taxes.

6.6 ANNULATION DE RÉSOLUTIONS

Résolution numéro 279-11-2016

Considérant les résolutions 117-05-2016 et 163-06-2016;

Considérant plusieurs tentatives du Centre de services partagés du Québec et de notre part pour rejoindre l'acheteur;

Considérant que l'acheteur n'a jamais donné suite;

Sur proposition de Lise Laferrière, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, d'annuler les résolutions 117-05-2016 et 163-06-2016. De plus, l'ancienne ventilation de l'aqueduc, sera démontée. Les moteurs seront conservés aux travaux publics et la coquille sera envoyée chez le ferrailleur.





LAVAGE DES MEMBRANES - USINE DE FILTRATION D'EAU POTABLE

Résolution numéro 280-11-2016

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de faire nettoyer les 40 membranes de l'usine de filtration d'eau potable par la compagnie H2O Innovation, au coût de 6 000,00\$ avant taxes (150,00\$ pour chaque membrane).

6.8 ACHAT VOIRIE - MOTEUR DE TOILE

Résolution numéro 281-11-2016

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par Lise Laferrière, il est résolu, à l'unanimité, de faire remplacer le moteur de toile du 10 roues au coût de 386,00\$ avant taxes à la compagnie Chagnon et fils inc.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 RAPPORT SUR L'HYGIÈNE DU MILIEU

Madame Hélène Dufault (conseillère #6) nous informe sur la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

9.1 DÉROGATION MINEURE

Le conseil mentionne qu'à la prochaine séance ordinaire de décembre, une demande de dérogation mineure sera soumise pour approbation. Un avis public sera affiché sous peu aux deux tableaux d'affichage officiels de la municipalité et l'avis sera publié dans le journal municipal.

Pour les points suivant (9.2, 9.3, 9.4, 9.5 et 9,6), le conseil veut mentionner que les discussions en lien avec cette modification de règlement ont seulement commencées le 22 septembre 2016.

9.2 RÈGLEMENT NUMÉRO 483-2016

Résolution numéro 282-11-2016

Résolution d'adoption du projet de règlement

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

Considérant que suite aux modifications apportées au plan d'urbanisme, concernant les affectations du sol dans le secteur localisé à l'extrémité est des rues Principale et Paul-Lussier, il y a lieu de modifier le zonage afin que celui-ci soit conforme au plan d'urbanisme:

Considérant qu'un projet de règlement adopté à des fins de concordance au plan d'urbanisme n'est pas assujetti à l'approbation des personnes habiles à voter;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Lise Laferrière, il est résolu, à l'unanimité :

Que le conseil adopte, lors de la séance du 1er novembre 2016, le projet de règlement numéro 483-2016 intitulé «Règlement amendant le règlement de zonage concernant la délimitation des zones et les usages permis dans le secteur situé à l'extrémité Est des rues Principale et Paul-Lussier en vue d'assurer la concordance au plan d'urbanisme».

Qu'une assemblée de consultation soit tenue le mardi 6 décembre 2016, à 19 h 30 à la salle municipale afin d'expliquer le projet de règlement et entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

9.3 ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 483-2016 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LA DÉLIMITATION DES ZONES ET LES USAGES PERMIS DANS LE SECTEUR SITUÉ À L'EXTRÉMITÉ EST DES RUES PRINCIPALE ET PAUL-LUSSIER EN VUE D'ASSURER LA **CONCORDANCE AU PLAN D'URBANISME**

Résolution numéro 283-11-2016

Projet de règlement numéro 483-2016

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 4 octobre 2016:

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil conformément à la loi (article 445 du Code municipal du Québec);

Considérant que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

Considérant que suite aux modifications apportées au plan d'urbanisme, concernant les affectations du sol dans le secteur localisé à l'extrémité est des rues Principale et Paul-Lussier, il y a lieu de modifier le zonage afin que celui-ci soit conforme au plan d'urbanisme:

Considérant qu'un projet de règlement adopté à des fins de concordance au plan d'urbanisme n'est pas assujetti à l'approbation des personnes habiles à voter;

Considérant que le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés:

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, qu'il est, par le présent règlement numéro 483-2016, décrété et statué ce qui suit:

ARTICLE 1.

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2.

L'article 14.6 est modifié en remplaçant la référence à la zone 208 par la zone 209.

ARTICLE 3.

Les grilles des usages et des normes, qui constituent l'annexe A

PROCÈS-VERBAL

1^{ER} NOVEMBRE 2016



du règlement de zonage, sont modifiées par l'ajout des zones 117, 118, 209 et 403. Les usages permis dans ces zones et les normes applicables à l'implantation et la volumétrie des bâtiments sont indiqués dans les grilles annexées au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 4.

Le plan de zonage, qui fait l'objet de l'annexe B du règlement de zonage, est modifié par la constitution des nouvelles zones 117, 118, 209 et 403, créées à même la zone 208.

Ces modifications sont illustrées sur le plan joint en annexe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 5.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Voir le texte complet du règlement sur notre site internet au www.saintehelenedebagot.com.

9.4 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 485-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT **CONSTITUANT LE PLAN D'URBANISME**

Avis de motion est donné par Michel Brouillard, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 485-2016 modifiant le règlement numéro 306-2006 constituant le plan d'urbanisme.

Ce règlement a pour objet de modifier les grandes affectations du sol dans le secteur localisé à l'extrémité est des rues Principale et Paul-Lussier afin que celles-ci reflètent la vocation future des terrains concernés. À cette fin, le règlement prévoit des affectations commerciales et industrielles à même une partie du territoire qui était d'affectation résidentielle.

9.5 RÈGLEMENT NUMÉRO 485-2016

Résolution numéro 284-11-2016

Résolution d'adoption du projet de règlement

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a adopté un plan d'urbanisme qui identifie les orientations d'aménagement et les affectations du sol pour l'ensemble du territoire:

Considérant que le conseil municipal entend favoriser le développement des terrains (propriété de la municipalité) dans le secteur localisé à l'extrémité est des rues Principale et Paul-Lussier;

Considérant que ce projet requiert des modifications sur le plan des grandes affectations du sol afin que ces dernières reflètent la vocation future des terrains concernés;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité :

Que le conseil adopte, lors de la séance du 1er novembre 2016, le projet de règlement numéro 485-2016 intitulé «Règlement amendant le règlement constituant le plan d'urbanisme concernant les affectations du sol dans le secteur situé à l'extrémité est des rues Principale et Paul-Lussier».

Qu'une assemblée de consultation soit tenue le mardi 6 décembre 2016, à 19h30 à la salle municipale afin d'expliquer le projet de règlement et entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

9.6 ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 485-2016 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÉGLEMENT CONSTITUANT LE PLAN D'URBANISME CONCERNANT LES AFFECTATIONS DU SOL DANS LE SECTEUR SITUÉ À L'EXTRÉMITÉ EST DES RUES PRINCIPALE ET PAUL-LUSSIER

Résolution numéro 285-11-2016

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a adopté un plan d'urbanisme qui identifie les orientations d'aménagement et les affectations du sol pour l'ensemble du territoire:

Considérant que le conseil municipal entend favoriser le développement des terrains propriété de la municipalité dans le secteur localisé à l'extrémité est des rues Principale et Paul-Lussier;

Considérant que ce projet requiert des modifications sur le plan des grandes affectations du sol afin que ces dernières reflètent la vocation future des terrains concernés;

Considérant que le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, qu'il est par le présent règlement numéro 485-2016 décrété et statué ce qui suit:

ARTICLE 1.

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2.

Le plan des grandes affectations du sol, en annexe au plan d'urbanisme, est modifié de manière à créer des aires d'affectation commerciale et industrielle à même une partie du territoire d'affectation résidentielle dans le secteur localisé à l'extrémité est des rues Principale et Paul-Lussier.

Ces modifications sont illustrées sur le plan joint en annexe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3.

Le présent règlement entre en viqueur conformément à la loi.

Voir le texte complet du règlement sur notre site internet au www.saintehelenedebagot.com.



10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 RAPPORT SUR LES LOISIRS ET LA CULTURE

Monsieur Réjean Rajotte (conseiller #3 et président des loisirs) nous informe sur les loisirs.

11. SUJETS DIVERS

Aucun point.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 286-11-2016

Sur proposition de Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de lever la séance à 21h15.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Yves Petit, maire

Véronique Piché, Directrice générale et secrétaire-trésorière

Le procès-verbal est sujet à approbation par le conseil dans une séance ultérieure. Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.



GESTION DES CONFLITS ET DE MÉDIATION **DES MASKOUTAINS**

Pour nous rejoindre:

Laissez-nous un message au : 450 252-8444 ou par courriel au : conflits@justicealternative.ca Un médiateur vous contactera dans les 48 heures.

GRATUIT | CONFIDENTIEL | VOLONTAIRE



440, av. Saint-Joseph, Saint-Hyacinthe

EN EMPLOI À 50 ANS ET + **OUI C'EST POSSIBLE**

Informez-vous maintenant

450 773-8888

www.action-emploi.ca

Cette activité est rendue possible grâce à la participation financière de : Québec : Canada

L'IMPORTANCE DE L'AFFICHAGE **DE VOTRE NUMÉRO CIVIQUE**



Nous remarquons que le numéro civique des résidences n'est pas toujours affiché. Nous vous invitons fortement à visiblement indiquer ce numéro à l'avant de votre propriété.

Si vous requérez les services ambulanciers, policiers, pompiers ou encore de livraison, cette information est indispensable afin d'assurer une réponse rapide et efficace

Pour votre sécurité, affichez votre numéro civique!

Nos annonceurs ENCOURAGEZ-LES









Matériaux de construction - Quincaillerie Moulées - Engrais - Semences Herbicides - Centre de jardin

655, Principale, Sainte-Hélène-de-Bagot 450 791-2666 coopste-helene.qc.ca













Ébénisterie Sainte-Hélène

RÉSIDENTIFI & COMMERCIAL

450 791-2633

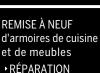
432, 2e rue, Sainte-Hélène-de-Bagot

Depuis plus de 30 ans !

Meubles Salle de bain Armoires de cuisine SUR MESURE

d'armoires de cuisine et de meubles

- DÉCAPAGE
- **FINITION**







Notaire & Conseillère juridique



785, rue Principale Ste-Hélène-de-Bagot (Québec) JOH IMO Tél.: (450) 791-2785 / Télécopieur: (450) 791-2788

courriel: ichabot@notarius.net www.isabellechabot.com



Sylvain: 450 793-2534 Bur.: 450 793-2535

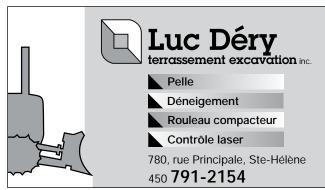
























Émilie & Daniel Croteau

Marché Ste-Hélène

685 rue Principale Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0 Tél.: 450-791-2412 Téléc.: 450-791-2823

BONICHOIX



PASCAL MARTIN NOTAIRE

450 773-3111

755, Ste-Anne, Saint-Hyacinthe

pascal.martin@notarius.net



PIERRE-YVES MARTIN

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN inc.

770, rue Paul-Lussier Ste-Hélène-de-Bagot JOH 1MO

TÉL.: (450) 778-7271









274, 5º Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc JOH 1M0 Cell.: 450 278-5322 • Téléc.: 450 791-2702 transportblmf@gmail.com



Me Marvse Dubé, avocate

1600, Girouard Ouest, bur. 236 Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2Z8

Bureau: (450) 773-8445 Montréal: (514) 866-8445 Télécopieur: (450) 773-2112 Courriel: etude@jurisylvestre.ca



Bureau de circonscription

1072, rue Dubois, Acton Vale (Québec) JOH 1A0

450 546-3251 Téléphone : Télécopieur: 450 546-5794 Sans frais: 1 800 969-3793

Andre.Lamontagne.John@assnat.qc.ca



André Lamontagne Député de Johnson





385, rue Couture

385, rue Couture Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0 **450-791-2476**

La Semaine de la Coopération 2016 fait des heureux!

Parmi tous les participants à notre Concours qui s'est déroulé dans nos 2 centres de services lors de la Semaine de la Coopération, nous avons procédé au tirage de 9 magnifiques prix dont voici les gagnants :



M^{me} Christiane Roy, accompagnée de M. Normand Choquette



M^{me} Réjeanne Pelland, accompagnée de M^{me} Sylvie Ouimet



M. Sylvain Gendron, accompagné de M^{me} Sylvie Ouimet



M^{me} Georgette Benoît, accompagnée de M^{me} Sylvie Ouimet



M^{me} Rachelle Paquette, accompagnée de M^{me} Sylvie Ouimet



M^{me} Josiane Benoît Lecours, accompagnée de M^{me} Lorraine Lanoie



 M^{me} Hélène Girard, accompagnée de M^{me} Natacha Leduc, se mérite un certificat-cadeau de 25\$
 gracieuseté du Marché BoniChoix



M^{me} Suzanne Éthier (pour M^{me} Thèrèse Éthier) accompagnée de M^{me} Véronique Dolbec, se mérite un certificat-cadeau de 25\$ gracieuseté du Marché BoniChoix



M^{me} Thérèse Gianetto, accompagnée de M^{me} Lorraine Lanoie

